



En 2009, l'ANCLI a tenu une Assemblée Générale ordinaire et une Assemblée Générale extraordinaire et une réunion de son conseil d'administration.

L'ANCLI dispose d'un pôle administratif réactif dont une personne à temps complet et quatre personnes à 4h par semaine.

Le site Internet de l'ANCLI ([www.ancli.fr](http://www.ancli.fr)) s'enrichit au fur et à mesure des événements marquants de l'association.

En 2009, l'ANCLI a continué de remplir sa mission de relais de questionnement, d'expertise et d'assistance-conseil auprès des CLI. En effet, les restructurations des CLI se sont encore organisées tout au long de cette année 2009 et les CLI n'ont cessé, durant cette année, d'interroger l'ANCLI sur des questions juridiques, administratives, d'urbanisme... De plus, la création de nouvelles CLI et l'intégration des Comités Locaux d'Information, suite à la loi TSN, a amené une nouvelle donne. Les nouvelles structures sont très demandeuses du retour d'expérience de ces vingt dernières années des CLI existantes. Elles ont pour la plupart pris rapidement contact avec L'ANCLI qui s'est tenue à leur disposition et a répondu au mieux à leurs questions.

Parallèlement, face à cette demande croissante d'informations et dans le but d'aider au mieux les chargés de mission, relais principaux des CLI et CI, l'ANCLI a organisé, en décembre, une première réunion d'information qui leur était destinée. Il s'agissait de faire le point avec eux sur leur besoin en formation, en information...

L'ANCLI dispose de son propre groupe d'experts, le Comité Scientifique, qui s'est réuni 5 fois en 2009 et qui a, entre autres, rédigé un Livre Blanc sur le tritium. Ce document devrait paraître dans le courant du premier trimestre 2010. Le Comité Scientifique s'est également penché sur le thème des outils de surveillance de la qualité de l'environnement. Ce travail fera lui aussi l'objet d'une publication. De plus, en 2009, le Comité Scientifique a souhaité apporter son avis sur le projet de guide élaboré par l'ASN sur les visites décennales. Enfin, le Comité Scientifique a réfléchi au cours de cette année 2009 à un cursus de formation destiné aux membres de CLI et qui leur sera proposé au cours de l'année 2010.

L'ANCLI dispose également de trois « groupes permanents » consacrés aux matières et déchets radioactifs (GPMDR), à la sûreté des installations nucléaires et au thème « Territoires – Post accident nucléaire » (GPPA) et d'un comité consultatif. Ces groupes ont tenu au total 8 réunions en 2009.

- Le GPMDR s'est penché, en 2009, sur les thèmes de la réversibilité et des FAVL (Faible Activité et Vie Longue). Il a ainsi pris contact avec M. Revol, Président du HCTSIN afin que, d'une part, le HCTSIN investigue les conditions de la transparence dans le contexte de recherche de sites pour la gestion des déchets

Pôle Administratif de l'ANCLI  
183, rue de l'école maternelle – BP 6371 – 59385 Dunkerque cedex  
Tel : 06.99.46.00.22 – Fax : 03.28.24.42.01

Mail : [ancli@wanadoo.fr](mailto:ancli@wanadoo.fr)

FAVL et que, d'autre part il monte un groupe de travail sur la réversibilité afin de préparer, en amont, le débat public programmé pour 2013. Un comité de réflexion sur le concept de réversibilité des stockages a été créé dès octobre 2009 pour favoriser la poursuite de ce processus.

- Le groupe permanent « Sûreté des installations nucléaires » va être réactivé dès le premier trimestre 2010.
- Après une phase préparatoire de plusieurs années qui s'est traduit par une participation au projet européen Euranos-CAT 3-post accident ; des échanges et coopération avec des collectivités biélorusses et norvégiennes touchées par l'accident de Tchernobyl ; le séminaire de Golfech et le séminaire de Nogent avec Euranos, les CLI et l'ANCLI ont décidé la création d'un Groupe Permanent « Territoires et Post-accident » (GPPA). Depuis bientôt deux ans, le GPPA construit son action à partir de la réalité territoriale de la préparation aux situations post accidentelles.

En 2009, le GPPA a donné son avis sur les travaux nationaux du CoDirPA de l'ASN et sur sa présentation dans les territoires. Ce programme est remarquable mais quelques points restent à améliorer. Sa mise en place, au niveau des territoires reste difficile (les élus, dans leur grande majorité ne connaissent pas le programme CoDirPA, la communication entre les différents acteurs pose problème... Les défis à relever pour le GPPA sont multiples : communiquer sur cette problématique, créer le lien entre territoires nucléaires et non nucléaires.... Car les acteurs territoriaux et plus particulièrement les élus sont fortement interpellés par différents enjeux devenus importants pour eux, tels que :

- Le décret du 7 novembre 2007 qui impacte fortement les projets d'urbanisation et la préparation des PLU ;
- L'arrivée de CODIRPA sur les territoires qui est pour beaucoup d'élus l'occasion de découvrir la problématique post-accidentelle avec de nouvelles responsabilités pour les collectivités et des besoins de compétences totalement nouvelles ;
- Le besoin absolu de faire le lien avec les démarches de PCS et d'établir des synergies entre différents domaines de gestion des risques ;
- plus généralement la question de l'indemnisation en situation post-accidentelle, alors que les dispositifs et les enveloppes actuelles semblent totalement sous-dimensionnés ;

Tout ceci dans un contexte perturbé par la réorganisation des collectivités territoriales, la réforme de la taxe professionnelle et la réforme des CLI (avec le transfert de responsabilité vers les CG).

Parallèlement, le GPPA est engagé depuis sa création dans une stratégie progressive de construction et d'investissement humain, technique et stratégique. L'objectif central est la dimension territoriale du Post-Accidentel, sa préparation à l'échelle des territoires de CLI. Le GPPA est avant tout au service des CLI et des collectivités territoriales qui souhaitent engager une démarche de préparation post-accidentelle. Un premier enjeu est associé à la montée en compétence des acteurs locaux vis-à-vis de l'éventualité d'un événement radiologique dans leur territoire et de ses conséquences. Une première étape a consisté dans l'identification et l'appropriation, par les membres du groupe, d'outils techniques susceptibles de faciliter les investigations des acteurs locaux dans des démarches locales de préparation aux situations post-accidentelle. Dans ce cadre, plusieurs CLI ont commencé à se familiariser avec des outils issus du programme européen EURANOS en utilisant ceux-ci à l'échelle territoriale. Le retour d'expérience de cette démarche est en cours et ces échanges devraient se poursuivre et se développer au sein du groupe mais également dans le cadre de

la plateforme technique européenne sur la préparation et la gestion des situations accidentelles et post-accidentelles nucléaires et radiologiques mise en place dans le contexte européen du post-Euranos à laquelle l'ANCLI s'est associée fin 2009. Parallèlement le groupe s'appuiera sur toutes les autres sources possibles susceptibles d'appuyer la montée en compétence des acteurs locaux et en particulier les outils que les experts français seraient à même de lui proposer. Un partenariat avec l'IRSN sur ce point a été décidé fin 2009.

Suite à sa participation active, entre 2007 et 2009, au Forum Européen sur l'Energie Nucléaire (ENEF) et notamment suite au pilotage du sous-groupe européen « mise en application de la convention d'Aarhus dans le domaine du nucléaire », l'ANCLI a organisé, en partenariat avec la Commission Européenne le MEEDDM et le HCTSIN, les 24 et 25 juin 2009 à Luxembourg, des ateliers européens sur le thème de la mise en œuvre pratique de la convention d'Aarhus dans le domaine du nucléaire. Quinze pays étaient représentés dont 1/3 pour la société civile. Les objectifs étaient, entre autres de faire un premier bilan élargi et pluraliste de la mise en œuvre de la CA dans le domaine nucléaire dans l'UE, de développer un réseau d'acteurs locaux et citoyens, de préparer la mise en place de tables rondes nationales (contextes nationaux, thèmes européens transversaux) et d'établir une feuille de route sur 2009-2010, dans la perspective d'une conférence européenne fin 2010. C'est dans cette perspective que Mr Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCLI, et Mme Monique SENE, vice-présidente, tous deux membres du HCTSIN ont proposé au HCTSIN d'organiser ensemble la table ronde nationale française qui consisterait à étudier l'application de la convention d'Aarhus sur la base de cas concrets tels que les rejets de tritium ; les déchets ; la gestion post-accidentelle. Le HCTSIN a accepté cette collaboration. Une première réunion s'est tenue en novembre 2009 pour aborder ce travail. Parallèlement, l'ANCLI continue à participer au forum sur l'énergie nucléaire et est intervenu lors du 4<sup>ème</sup> forum qui s'est tenu à Prague en mai 2009.

En 2009, l'ANCLI a notamment participé activement à divers colloques ou séminaires : en janvier : intervention à la Conférence du Comité Economique et Social Européen (CESE), en juin : participation de l'ANCLI au congrès national de radioprotection SFRP, en septembre : participation de l'ANCLI à une visite organisée pour le HCTSIN à Barrow par AREVA, de deux navires de la société britannique INS, le Pacific Pintail et l'Atlantic Ospray pour les travaux menés sur la question du transport maritime, en septembre : intervention de l'ANCLI dans le cadre des journées sur le tritium par la société française de radioprotection, en novembre : intervention au colloque de l'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris sur le thème : « la société civile face aux activités nucléaires », en décembre : intervention lors de la conférence du CESE sur le thème « Risks and opportunities of nuclear energy - views of civil society and takeholders », en décembre : intervention de l'ANCLI à la conférence annuelle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire Ukrainienne sur le modèle français et sur l'implication de l'application de la convention d'Aarhus dans le domaine du nucléaire...

L'ANCLI entretient des contacts étroits avec les autorités françaises, notamment avec l'Autorité de Sûreté : en effet, des rencontres régulières sont organisées entre l'ANCLI et l'ASN pour échanger sur les questions d'actualité (loi TSN, financement, statut, urbanisme...). De même, les membres de l'ANCLI continuent à participer activement aux groupes de travail ASN (CODIRPA, groupe de travail sur le PNGMDR, groupe de travail sur le tritium, groupe pluraliste sur les leucémies et prochainement GEP...). Cette année 2009, l'ASN a mis en place un groupe de travail dédié à la campagne 2009 des comprimés d'iode auquel l'ANCLI a activement participé.

25 réunions se sont tenues dans ce cadre durant l'année 2008.

L'ANCLI a également contribué à l'organisation de la 21<sup>e</sup> Conférence annuelle des CLI (4 réunions de préparation ASN/ANCLI).

L'ANCLI poursuit sa coopération avec l'IRSN dans le cadre de ses différents groupes de travail (comité de suivi, accès à l'expertise, impact sanitaire..) et prévoit de l'élargir avec le projet de collaboration entre le GPPA de l'ANCLI et la division « post-accident » de l'IRSN. De même, l'ANCLI travaille, depuis 2009 avec l'IRSN sur les constats radiologiques régionaux et les cas tests Mercadal. Pour faire suite aux travaux engagés depuis 2007 sur la gouvernance des activités nucléaires et sur l'APPEL, un séminaire IRSN/ANCLI s'est tenu les 10 et 11 juin 2009 sur les thèmes de « la surveillance de l'environnement au niveau territorial » et sur le « Partage des connaissances, accès à l'expertise et montée en compétence des CLI ».

15 réunions ont été organisées dans ce cadre en 2009.

M. Jean-Claude DELALONDE, membre du Conseil d'Administration de l'IRSN en tant que personnalité qualifiée, a participé à 4 réunions en 2009.

L'ANCLI participe aux travaux du Comité d'Orientation des Recherches en sûreté et en radioprotection et est intervenu sur les questions de sûreté nucléaire et de radioprotection dans les circonscriptions.

L'ANCLI et les CLI participent à COREX, programme européen travaillant pour une réhabilitation durable des conditions de vie dans les territoires affectés par une contamination radioactive suite à l'accident de Tchernobyl.

Au cours de l'année 2009, L'ANCLI a procédé à l'adaptation de ses statuts pour lui permettre de jouer pleinement le rôle de fédération des CLI en conformité avec les dispositions du décret du 12 mars 2008. La fédération des CLI s'intitulera désormais Association Nationale des Commissions et Comités Locaux d'Information (ANCCLI).

En cette fin d'année, l'ANCCLI est constitué d'un bureau provisoire composé de :

M. Jean-Claude Delalonde, Président provisoire de l'ANCCLI ;

Mme Monique Sené, vice-présidente provisoire de l'ANCCLI

M. Florion Guillaud, Trésorier de l'ANCCLI

Auquel s'adjoit M. Henri Legrand représentant l'Autorité de Sûreté Nucléaire.